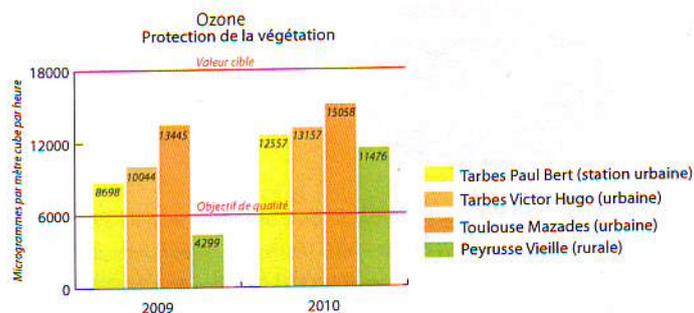
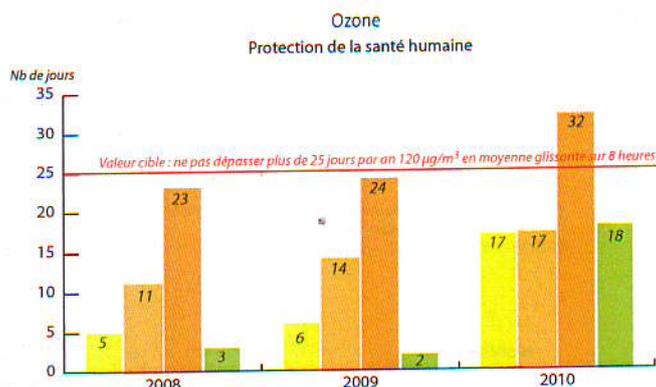


La moyenne annuelle des particules en suspension PM10 est stable en 2010. Cette tendance a également été observée sur les autres stations du réseau toulousain. La moyenne annuelle 2010 est identique à Tarbes et, en moyenne, à Toulouse (22 µg/m³).

Pour l'ozone, en 2010, le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ (moyenne 8 heures) a été plus élevé sur les 2 stations de l'agglomération tarbaise qu'en 2009. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté sans toutefois dépasser la valeur cible. Concernant la protection de la végétation, la valeur de l'AOT40 est bien supérieure à l'objectif de qualité, mais reste toutefois inférieure à ce qui est observé sur l'agglomération toulousaine et à la valeur cible.



SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION EN 2010

| Polluant | Seuil | Dépassement | Commentaire |
|-----------------------------------|--|-------------|--|
| Dioxyde d'azote NO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte | NON | Toutes les réglementations ont été respectées par les deux stations tarbaises. |
| Ozone O ₃ | <ul style="list-style-type: none"> Valeur cible | NON | <ul style="list-style-type: none"> La valeur cible pour la protection de la santé a été atteinte 17 jours à la station Paul Bert et 17 jours à la station Victor Hugo (soit moins des 25 jours autorisés). Avec 12557 µg/m³.h et 13157 µg/m³.h respectivement pour Paul Bert et Victor Hugo, la valeur cible pour la protection de la végétation n'a pas été dépassée (< 18 000). |
| | <ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité | OUI | <ul style="list-style-type: none"> L'objectif de qualité pour la protection de la santé a été dépassé 17 jours à la station Paul Bert et 17 jours à la station Victor Hugo. L'objectif de qualité pour la protection de la végétation (6000 µg/m³.h) n'a pas été respecté sur les 2 stations de Tarbes. |
| | <ul style="list-style-type: none"> Seuils de recommandation et d'alerte | NON | Le maximum horaire atteint à Tarbes a été de 160 µg/m ³ à la station de qualité de l'air Victor Hugo (le seuil d'information à la population est déclenché à 180 µg/m ³ en moyenne horaire). |
| Particules PM10 | <ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte | NON | Toutes les réglementations ont été respectées par le site de Tarbes. |
| Dioxyde de soufre SO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> Objectif de qualité Valeurs limites Seuils de recommandation et d'alerte | NON | Toutes les réglementations ont été respectées par le site de Tarbes. |

Les stations de mesures de Tarbes ont respecté en 2010 l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote, les particules de diamètre inférieures à 10 microns et le dioxyde de soufre. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, cependant l'objectif de qualité reste à atteindre.

Dans les Hautes-Pyrénées, l'arrêté préfectoral du 24 juin 2010 établit des procédures d'information et d'alerte en cas de dépassement constaté pour l'ozone, le dioxyde d'azote ou le dioxyde de soufre.

En 2010, la procédure d'information et de recommandation à la population a été déclenchée pour le département des Hautes-Pyrénées le 8 juillet 2010. Le modèle de l'ORAMIP prévoyait en effet un risque de dépassement du seuil de 180 µg/m³ en ozone.